



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 16/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230404-16-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 28 Mars 2023

Séance du 04 Avril 2023

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**
Mme Patricia **BRIAND-BOCLE, Secrétaire de séance.**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 04 Avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**PETITES VILLES DE DEMAIN : DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION DE
L'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (O.R.T)**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à Mme Huguette DELEM
- M. Guybert FIRMIN à Mme Cynthia JACOB
- M. Steve ALLONGOUT à Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (à partir de 20h10)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLE-BRIAND
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BRIAND-BOCLE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose,

La Ville du Saint-Esprit s'est engagée dans la démarche locale Petites Villes de Demain (PVD) le 28 mai 2021 en signant la convention d'adhésion au programme PVD. La Ville exerce des fonctions de centralités qui lui permettent d'émarger à ce dispositif.

Ce programme lui offre un levier de moyens pour dynamiser les efforts de développement déjà engagés, et concrétiser le plan d'actions pour leur mise en œuvre.

Le déploiement des actions portées par la commune prend la forme d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), tel que prévu par la loi ELAN du 23 novembre 2018, puis codifié à l'article L303-2 du code de la Construction et de l'habitation. Ainsi, l'ORT garantit la mise en œuvre du projet global de revitalisation porté par la Commune qui en assure la Maîtrise d'ouvrage.

L'ORT permet dans un secteur d'intervention défini en fonction des enjeux identifiés, de mobiliser des outils juridiques renforcés et de bénéficier d'avantages fiscaux facilitant la bonne réalisation des projets à mettre en œuvre sur toute la durée du programme, en l'occurrence 5 années à compter de sa signature (2023-2028).

Elle va permettre d'agir à plusieurs niveaux opérationnels le cas échéant tant sur un parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux à adapter et/ou à moderniser que sur le tissu urbain de la commune pour améliorer son attractivité. Elle optimise aussi des outils spécifiques pour lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, pour réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La définition des secteurs identifiés repose alors sur une cohérence d'action et de stratégie prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés qui concourent à la revitalisation de la commune de Saint-Esprit, en accord avec les dynamiques intercommunales. Le Comité Local de Projet (CLP) a retenu les secteurs clés propices à une requalification d'ensemble. 4 secteurs ont été identifiés couvrant principalement le cœur de bourg : un périmètre d'ORT qui englobe un périmètre superposé mais resserré d'OPAH-RU et deux autres secteurs distincts de projets importants mais moins prioritaires.

Le secteur d'ORT intègre les entrées du centre-bourg et regroupe, en son sein les principaux édifices de la vie civique et culturelle. Il s'étend des ex-abattoirs en cours de reconversion à la place des fêtes à réaménager posant ainsi le décor de la requalification d'ensemble du bourg poursuivie par la Ville. Tel que défini, le périmètre d'OPAH-RU contigu, permet d'affirmer le caractère patrimonial du centre-bourg et permet d'asseoir le positionnement culturel de la commune. A la suite de la réunion technique du 6 mars 2023 qui a réuni les partenaires techniques de l'Etat, de l'Espace Sud et de la Ville pour cadrer la démarche d'OPAH RU, le périmètre a pu être précisé et le plan de financement prévisionnel retravaillé.

Ces secteurs d'intervention offrent la possibilité d'un maillage cohérent en organisant les mobilités intra urbaines, en permettant par ailleurs de déployer des îlots de fraîcheurs dans le bourg et enfin de permettre la mise en œuvre de politique d'accompagnement et de soutien des commerçants et artisans spiritains.

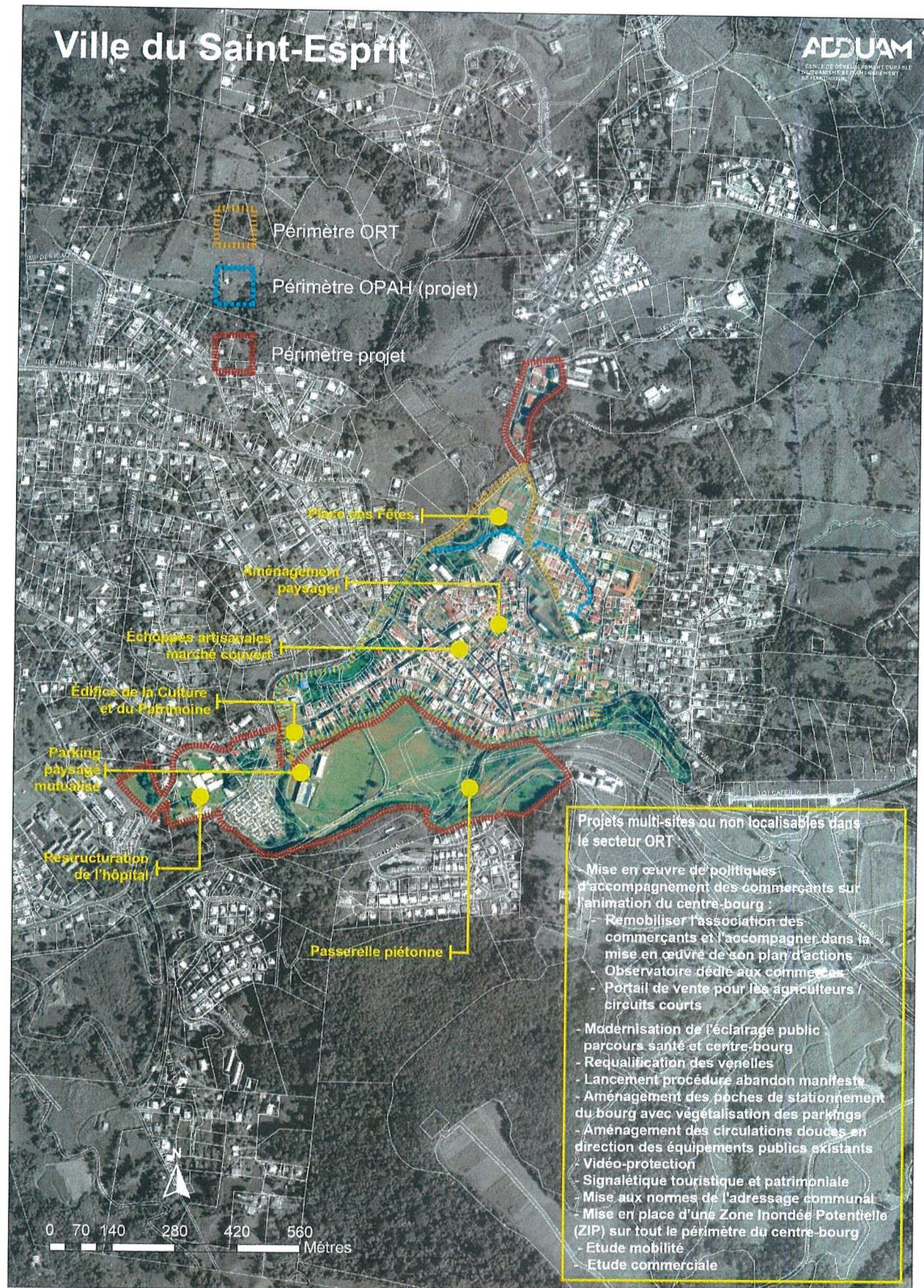
Le premier secteur de projet est un îlot vaste propice au développement des mobilités actives dans le cœur de bourg et intègre le projet d'aménagement global du quartier de l'Avenir, et sa reconnexion avec le centre-bourg (construction d'une passerelle piétonne), la reconversion de friches, etc...

Le second îlot de projet concentre les efforts en matière de restructuration commerciale venant en complémentarité avec l'offre existante et le soutien à l'activité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
ET DEUX ABSTENTIONS (Olivier BERISSON et Annie GROS-DUBOIS)**

1. **APPRPOUVE** les différents secteurs d'intervention retenus en Comité Local de Projet conformément à la cartographie ci-après.
2. **AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h50. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.



Fait au Saint-Esprit, le **04 Avril 2023**

Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture de la Martinique le **21 AVR. 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**